

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 avril 2024

Délibération n° CP-2024-3196

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet alimentaire du territoire Lyonnais (PATLy) - Justice alimentaire - Avenant à la convention d'attribution d'une subvention pour l'expérimentation d'une caisse solidaire de l'alimentation avec l'association Vers un réseau d'achats en commun (VRAC)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

Commission permanente du 8 avril 2024**Délibération n° CP-2024-3196**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet alimentaire du territoire Lyonnais (PATLy) - Justice alimentaire - Avenant à la convention d'attribution d'une subvention pour l'expérimentation d'une caisse solidaire de l'alimentation avec l'association Vers un réseau d'achats en commun (VRAC)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

À l'initiative de l'association VRAC Lyon Métropole et du groupement des épiceries solidaires Rhône Alpes, un collectif d'acteurs locaux de l'accessibilité alimentaire et de l'alimentation durable, nommé Territoires à VivreS Grand Lyon, travaille depuis deux ans sur les questions d'accès digne à une alimentation de qualité pour toutes et tous. Inspiré par le principe d'une sécurité sociale alimentaire, le collectif souhaite expérimenter la mise en place d'une caisse solidaire alimentaire adaptée au contexte local et s'appuyant sur les acteurs du territoire.

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 298 072 € a été attribuée au profit de l'association VRAC Lyon Métropole, par délibération du Conseil n° 2023-1874 du 25 septembre 2023, approuvant également la conclusion d'une convention d'attribution de subvention, signée le 10 octobre 2023, pour mener un projet d'expérimentation d'une caisse solidaire de l'alimentation. Le coût total de ce projet est estimé à 479 931 € pour 18 mois.

II - Avenant à la convention

Fin 2023, le collectif Territoires à vivreS Grand Lyon s'est structuré en association et a recruté des salariés. L'association VRAC Lyon Métropole souhaite reverser une partie de la subvention finançant le projet d'expérimentation d'une caisse solidaire de l'alimentation, à l'association Territoires à vivreS Grand Lyon, fortement mobilisée sur la mise en œuvre du projet, depuis janvier 2024.

Ainsi, dans le respect des dispositions de l'article L 1611-4, alinéa 3 du code général des collectivités territoriales, il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'association VRAC Lyon Métropole à reverser une partie de ladite subvention, à hauteur de 278 584,17 € à l'association Territoires à VivreS Grand Lyon dans l'intérêt de la poursuite du projet subventionné ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le reversement d'une partie de la subvention, à hauteur de 278 584,17 € par l'association VRAC Lyon Métropole à l'association Territoires à VivreS Grand Lyon,

b) - l'avenant n° 1 à la convention de subvention conclue entre la Métropole et l'association VRAC Lyon Métropole introduisant la possibilité de reversement à l'association Territoires à VivreS Grand Lyon.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 avril 2024

| |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-320166-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|